

Sujets de prière

- **La situation actuelle en Pologne** : Vous pouvez télécharger un rapport sur la situation actuelle en Pologne en visitant le site lme.org/reports.html. Prions pour : 1) La communion et l'édification des saints polonais et des saints ukrainiens à Varsovie et à Cracovie. 2) La nourriture et les soins pastoraux fournis aux réfugiés ukrainiens gagnés par l'évangélisation. 3) Les 15 étudiants en formation à Varsovie, qui est l'extension de la formation à temps plein à Moscou. 4) L'édification de nouveaux chandeliers d'or à Wrocław, Lodz et Poznan.
- **Rénovations de notre Salle de réunions et offrandes monétaires** : Notre Salle de réunions subira de nombreuses rénovations essentielles au cours des prochains mois, telles que le remplacement de l'ensemble du toit, des unités de climatisation, etc. Ces rénovations seront essentielles au bon fonctionnement de la Salle de réunions et exigeront d'importantes sommes d'argent. Les frères fourniront plus d'informations au cours des prochaines semaines. Puisse chaque personne considérer devant le Seigneur la question de ses offrandes monétaires. Puisse-t-il nous diriger concernant nos offrandes pour les besoins de l'église, des saints et de ceux qui sont dans le besoin. Puisse-t-il nous amasser pour nous-mêmes des « trésors dans le ciel, où la teigne et la rouille ne détruisent point, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. » – Mat. 6:20. Puisse nos cœurs s'attacher aux choses divines et non aux choses matérielles. « Car là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur. » – Mat. 6:21.
- **Conférence 2023 des 6^e année à Kitchener, Ontario (28-30 avril)** : 1) Puisse de nombreux élèves de 6^e année de l'Est du Canada être disponibles pour participer à cette conférence. 2) Puisse les élèves de 6^e année être préparés par le Seigneur à devenir des réceptacles vides afin de recevoir un message personnalisé de Sa part. Puisse ces élèves recevoir le Seigneur comme leur Sauveur personnel et consacrer leur vie au Seigneur. 3) Prions que tous les préparatifs soient dirigés par le Seigneur et que tous les serveurs soient fortifiés dans leur service. 4) Prions que le Seigneur répande Sa bénédiction sur cette conférence et sur toutes les personnes qui seront présentes.
- **Distribution de Bibles à la station de métro Université de Montréal (le 6 mai)** : 1) Puisse le Seigneur nous devancer et planer sur la surface de cet endroit pour le rendre fertile. Puisse les cœurs des hommes être préparés et prêts pour la récolte. 2) Puisse le Seigneur nous fournir ceux qui cherchent et ceux qui ont faim et soif de la vérité. Puisse-t-il être ouverts à nous rencontrer à nouveau pour des études bibliques ou des rendez-vous personnels. 3) Puisse plusieurs d'entre eux devenir des fruits qui perdurent et de bons matériaux pour l'édification de Dieu.
- **Prions pour les différents besoins locaux à Montréal** : Les saints, leurs relations, ainsi que les personnes qui ont besoin d'attention et de soins pastoraux.

Lecture quotidienne

- La Sainte Bible Version Recouvrement avec notes : Éz 22:1 – 30:26.
- PSVCM : Aimer le Seigneur et nous aimer les uns les autres pour l'édification organique de l'église comme le Corps de Christ, Semaine 6.
- Étude de Vie de Matthieu, Messages 27 et 28.

Annonces

- L'inscription est en cours pour la Formation semi-annuelle de juillet 2023 à Anaheim, CA. La formation en personne aura lieu du lundi 3 juillet au samedi 8 juillet 2023. La formation virtuelle sera également disponible. Les frais d'inscription sont de 275 \$CA pour la formation en personne et de 175 \$CA pour la formation virtuelle. Veuillez communiquer avec les frères responsables si vous êtes intéressé à participer. La date limite d'inscription est le 1^{er} mai.

Annonces (suite)

- La Conférence des 6^e année 2023 aura lieu le 29 avril à Kitchener, Ontario. Nous demandons à tous les élèves de 6^e année, aux parents et aux serveurs de Montréal de s'inscrire le plus tôt possible afin que nous puissions planifier et organiser le transport. Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site : <https://forms.gle/EqbmFMfWzqXDPjW7>.
- La Conférence internationale de partage du Jour du Souvenir aura lieu cette année à Chicago, Illinois, du vendredi 26 mai au lundi 29 mai 2023. Toutes les réunions auront lieu à l'Hôtel Marriott Downtown. Une réduction spéciale du tarif de groupe est offerte jusqu'au vendredi 5 mai. Veuillez consulter le babillard de l'église pour plus d'informations.
- La chaîne YouTube [LivingtoHim](https://www.youtube.com/channel/UCqbmFMfWzqXDPjW7) diffuse une série de quatre exposés par notre frère Minoru Chen concernant la façon d'approfondir les Études de vie. Les prochains exposés seront diffusés les lundis de chaque semaine. Vous pouvez vous abonner à la chaîne YouTube [LivingtoHim](https://www.youtube.com/channel/UCqbmFMfWzqXDPjW7) afin d'être informés des nouveautés. Les quatre plans de cette série peuvent être téléchargés en cliquant [sur ce lien](#).
- Veuillez considérer soigneusement vos besoins devant le Seigneur et nous faire part de vos requêtes de prière en transmettant un courriel à Allan Yeow, allan.yeow81@gmail.com, au plus tard le mercredi soir de chaque semaine. Veuillez aussi noter que l'espace étant limité dans cet hebdo, il se pourrait que nous ne puissions pas publier tous les sujets de prière qui nous sont transmis. Puisse le Seigneur nous apprendre à prier pour l'avancement de Son économie.

Événements à venir

- Du 21 au 23 avril à Paris, en France : Conférence francophone 2023 egliseaparis.fr/2023-conference-francophone.
- Du 21 au 23 avril au Camp Penuel, à Kingston, NY : Conférence des jeunes travailleurs et des jeunes familles du Nord-Est.
- Le 29 avril à Kitchener, ON : Conférence des 6^e année 2023.
- Du 26 au 29 mai à Chicago, IL : Conférence internationale du Jour du Souvenir.

Veuillez consulter le site web de l'église où d'autres événements sont publiés.

Activités de la semaine

Dim-16-avril JOUR DU SEIGNEUR	♦ 10 h-12 h : Table du Seigneur et réunions de prophétie. ♦ Conférence du printemps 2023 des jeunes gens de l'Est du Canada.
Lun-17-avril	♦
Mar-18-avril	♦ 19 h 30-21 h : Réunions de prière des districts anglophone, francophone et sinophone par appels-conférence.
Mer-19-avril	♦
Jeu-20-avril	♦
Ven-21-avril	♦ 18 h 30-21 h : Réunions de maison des districts anglophone, francophone et sinophone en personne et sur Zoom.
Sam-22-avril	♦
Dim-23-avril JOUR DU SEIGNEUR	♦ 10 h-12 h : Table du Seigneur et réunions de prophétie.

LE MARIAGE

IX. LE DIVORCE (suite)

B. L'un des deux époux étant autorisé à se séparer uniquement lorsque l'unité est brisée

Le divorce est autorisé en cas d'adultère car l'unité a déjà été brisée. À l'origine, l'épouse ne formait qu'un avec son époux. Après que l'époux a commis l'adultère, l'épouse devient libre. Lorsque l'unité était présente, l'épouse devait préserver cette unité. Maintenant que l'unité avec son époux a été brisée, l'épouse devient libre. L'adultère est ainsi la seule condition permettant le divorce. Une épouse peut quitter son époux s'il a commis l'adultère. Si une sœur découvre que son époux commet l'adultère ou qu'il prend une autre épouse, elle peut divorcer de son époux et l'église ne peut pas lui interdire de le faire. Elle peut divorcer de son époux et elle peut épouser un autre homme. Tout ce qui détruit l'unité constitue un péché. Une personne ne peut quitter son époux qu'en cas d'adultère car l'adultère a détruit l'unité. Le divorce n'est qu'une déclaration que l'unité entre les deux époux n'existe plus. Étant donné que l'unité n'existe plus, une personne peut se marier à nouveau.

Matthieu 19 et Luc 16 constituent deux passages précis à cet égard et nous devons prêter une attention particulière à ces deux passages. Le divorce est basé sur l'adultère. L'adultère détruit l'unité originale entre les deux époux. Les deux époux ne sont alors plus unis mais forment maintenant deux personnes séparées. Ils peuvent donc divorcer. Ils peuvent divorcer l'un de l'autre car il n'y a plus d'unité entre eux. En fait, le divorce a déjà lieu lorsque l'un des deux époux commet l'adultère; il ne débute pas avec les procédures de divorce. Les procédures de divorce ne constituent qu'un processus. Le mariage débute avec la déclaration d'unité et le divorce est une confirmation que cette unité n'existe plus. Voilà pourquoi le divorce est autorisé en cas d'adultère. Un divorce non basé sur l'adultère signifie que les deux époux commettent alors l'adultère. Imaginons une situation dans laquelle aucun des deux époux n'a commis l'adultère. Les deux époux ne peuvent pas divorcer même s'ils ne s'entendent pas l'un avec l'autre. Après avoir divorcé, les deux époux commettent alors l'adultère. Si l'unité n'était pas brisée alors que l'un des deux époux tente de se marier à nouveau, cette personne comment en fait l'adultère. Une personne n'est autorisée à se marier à nouveau que lorsque l'unité n'existe plus.

Nous devons comprendre la signification du mariage. Le mariage signifie l'unité; le mariage signifie que deux personnes ne forment plus qu'une seule personne. L'adultère détruit cette unité, alors que le divorce n'est que la confirmation que cette unité a été détruite. De nos jours, il est permis à deux époux de se marier à nouveau lorsque l'unité entre eux n'existe plus. Mais imaginons que l'unité existe toujours. Il se pourrait que les deux époux se querellent amèrement, qu'ils ne s'entendent pas l'un avec l'autre et qu'ils menacent de divorcer l'un de l'autre. Le monde actuel et les lois de l'État pourraient même leur permettre de divorcer l'un de l'autre. Mais aux yeux de Dieu, les deux époux ne peuvent pas divorcer l'un de l'autre. S'ils divorcent l'un de l'autre, les deux époux commettent en fait l'adultère. Le divorce n'est autorisé aux yeux de Dieu que lorsque l'adultère a eu lieu. Nous devons comprendre que l'homme ne peut pas séparer ce que Dieu a uni. Étant donné que l'unité existe, il ne faut jamais tenter de la briser sous aucun prétexte.

X. LES VEUFES ET VEUFES

La Bible permet aux veufs et aux veuves de se marier à nouveau pour les mêmes raisons. Le mariage est quelque chose qui dure jusqu'à la mort. Lors de la résurrection, il n'y a aucune relation matrimoniale. Lors de la résurrection, les hommes ne se marient pas et ne sont pas donnés en mariage (Matt. 22:30). Se marier et être donné en mariage sont des choses de ce monde. Les anges ne se marient pas et ne sont pas donnés en mariage. De la même façon, les hommes ressuscités ne se marient pas et ne sont pas donnés en mariage. Le mariage est une chose de l'âge présent et non de l'âge à venir. Le mariage se termine donc avec la mort. À la suite du décès d'un des deux époux, l'autre peut choisir de demeurer célibataire par amour envers l'époux décédé. Mais il n'y a rien dans la Bible interdisant à un veuf ou une veuve d'épouser une autre personne.

Considérons l'enseignement dans Romains 7 qui affirme que chaque chrétien est une personne qui s'est mariée à nouveau. Nous nous sommes mariés à nouveau par la mort et la résurrection de Christ. Romains 7 nous montre qu'une femme mariée est liée par la loi à son époux tant qu'il est vivant. Après le décès de son époux, la femme peut se marier à nouveau avec un autre homme. Si donc, du vivant de son premier époux, une femme épouse un autre homme, elle sera appelée adultère. Si nous n'avons pas été mis à mort en ce qui concerne la loi ou si nous sommes des Adventistes du septième jour, et que nous sommes mariés à Christ, nous sommes tous adultères. Dieu merci, nous n'avons qu'un seul époux. Les Adventistes du septième jour, quant à eux, ont deux époux. Romains 7 affirme que nous ne pouvons pas appartenir à Christ tant que la loi existe; si nous avons appartenu à Christ dans de telles circonstances, nous serions devenus adultères. Nous avons d'abord épousé la loi et nous appartenions à la loi. Cependant, nous avons été mis à mort par le corps de Christ. Ainsi, lorsque nous nous tournons vers Christ, nous ne devenons pas adultères. Nous avons tous épousé Christ. Nous avons été dégagés de la loi et nous ne devenons pas adultères. Romains 7 nous explique qu'une femme mariée est liée à son époux jusqu'à ce qu'il décède. Après le décès de son époux, une veuve devient libre. Quiconque dans l'église croit que les veuves ne devraient pas se marier à nouveau ont tort. Il s'agit d'un concept païen.

Il est bien pour une veuve de vouloir demeurer célibataire comme une personne vierge. Paul affirme : « Je dis qu'il leur est bon de rester comme moi. » (1 Cor. 7:8). Il est bien de choisir de vivre seul comme une personne vierge afin de servir le Seigneur, mais il est mal de demeurer célibataire à cause des critiques et de la pression sociale. J'espère que ce faux concept sera retiré de l'église.

Note : Ce texte est extrait de la Collection des œuvres de Watchman Nee, Vol. 49, *Messages pour la croissance des nouveaux croyants* (2), Chap. 30, *LE MARIAGE*, publié par Living Stream Ministry et disponible sur le site web <http://www.ministrybooks.org>.